REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_049_BU

Hamaris
HABITER EN HAUTE-MARNE

GROUPE IDELIANS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 20 septembre 2023

OBJET :

2 / OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

2.2.1 – Opérations de réhabilitation
2.2.1 – Validations et modifications d'opérations

COMMUNE DE DOULEVANT-LE-CHATEAU
REHABILITATION THERMIQUE DE 6 LOGEMENTS – BEL AIR

Délibération n° 2023 049 BUR

Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

Ont donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_049_BU

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur le plan de financement prévisionnel pour l'opération de réhabilitation thermique de 6 logements répartis dans 3 groupes de pavillons accolés, Route de Sommevoire à DOULEVANT-LE-CHATEAU, et sur la poursuite de ce projet.

Par délibération en date du 19 mai 2020, le Conseil d'Administration a validé le Plan Stratégique du Patrimoine 2020-2027.

Par délibération du 30 juin 2021, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le lancement des études.

Les prestations envisagées pour cette opération ont été présenté au Directeur Général ainsi qu'aux responsables du pôle financier, commerciale et territoire en phase Avant-Projet Définitif.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 402 026,84 € HT soit 436 000,00 € TTC TVA Mixte dont 378 223,62 € TTC d'investissement et 57 776,38 € d'entretien.

Les prestations retenues pour cette opération sont les suivantes :

- Ravalement des façades
- Rénovation des escaliers extérieurs
- Réfection de la couverture
- Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants
- Remplacement de la porte d'entrée
- Isolation des combles et des locaux non chauffés
- Mise en sécurité éléctrique avec emplacement des appareillages et ajout d'une ligne de prise
- Pose d'un poêle à granulés
- Mise en place des grilles d'amenée d'air et des bouches VMC Hygroréglable

Le DPE avant travaux est en F et la projection après travaux sera en D.

Pièce jointe en annexe : *plan de financement*

****

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- ***D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels***
- ***D'autoriser le Directeur général :***

  - à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,

  - à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission d'Appels d'Offres, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,

  - à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant,

  - à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services…)

  - à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,

  - à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-052-403891997-20230920-2023_049_BU

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 20 septembre 2023 **Le Président** **Bertrand OLLIVIER**